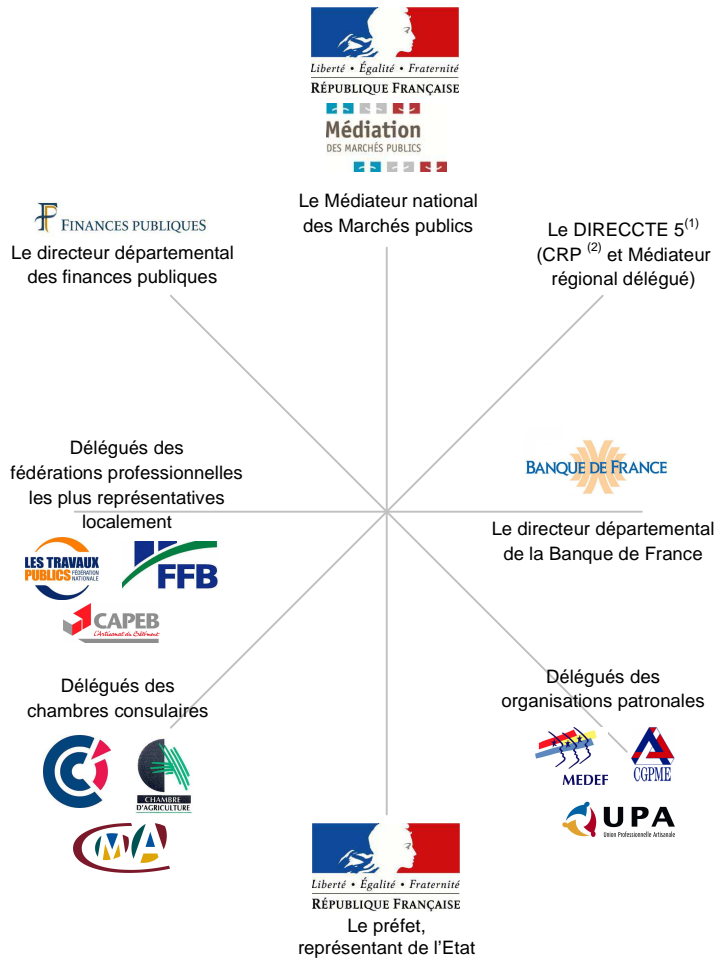


Composition du réseau des Ambassadeurs des marchés publics



(1) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

(2) Commissaire au Redressement productif

A votre écoute,
quel que soit le canal



www.mediation-des-marches-publics.fr



ambassadeurs.marches-publics@finances.gouv.fr



Suivez le Médiateur national des Marchés publics sur Twitter
[@jeanloubiachier](https://twitter.com/jeanloubiachier)



Médiation
DES MARCHÉS PUBLICS



Le réseau des chefs d'entreprise, au service des entreprises



Médiation
DES MARCHÉS PUBLICS





Constats

- Les chefs d'entreprise manquent d'informations sur les marchés publics.
- **Or, la commande publique doit être une opportunité de développement des entreprises.**
- Création d'un réseau de chefs d'entreprise, experts de la commande publique, pour accompagner les entreprises : les Ambassadeurs des marchés publics.

Un dispositif au service des chefs d'entreprise

- Un « guichet unique », interlocuteur privilégié.
- Présent sur l'ensemble du territoire (le plus souvent dans les départements).
 - Un relais efficace entre secteur privé et secteur public.

Rassembler échanger agir

Se réunissant à intervalles réguliers, les Ambassadeurs des marchés publics sont à disposition des entreprises du territoire pour remonter les informations ou problématiques locales rencontrées sur les marchés publics.

Leur rôle est également d'accompagner les chefs d'entreprise en leur transmettant de l'information. Il s'agit d'instaurer une relation directe et territorialisée entre l'entreprise et la Médiation des Marchés publics avec le concours des services de l'Etat.

Principes de fonctionnement du dispositif

Afin de redonner la parole aux entreprises sur le terrain, les Ambassadeurs sont composés de 9 à 12 représentants selon les territoires.

Le chef de file est désigné officiellement parmi les représentants des entreprises : il fixe, en concertation avec les entreprises, le programme et le calendrier de travail.

L'interlocuteur privilégié pour toute demande d'informations est le chef de file qui en informe le Médiateur national des Marchés publics.

